



Berne, le 26 janvier 2022

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Projet relatif
au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027,
à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales,
au crédit d'engagement et
à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales :**

Lancement de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 26 janvier 2022, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières suisse de l'économie et les autres milieux intéressés sur le projet relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

Le délai fixé pour la consultation court jusqu'au **30 avril 2022**.

Avec ce projet, le Conseil fédéral présente la version actualisée du programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales. Il sollicite sur cette base un crédit d'engagement de 4,354 milliards de francs (état des coûts 2020, hors TVA et renchérissement) pour les projets d'extension de l'étape d'aménagement 2023 et la planification des autres projets d'extension. Il propose également un plafond de dépenses de 8,433 milliards de francs (valeur nominale, 0,4 % de renchérissement par an, TVA incluse) pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2024-2027.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les commentaires figurant dans le rapport explicatif ainsi que sur les questions qui vous sont posées.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante : [Procédures de consultation en cours](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.13), nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible à ces personnes. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position, si



possible par voie électronique (une version Word en plus d'une version pdf serait bienvenue) dans le délai imparti à la consultation et à l'adresse électronique suivante :

netzplanung@astra.admin.ch

M. Erwin Wieland (tél. 058 465 61 59), directeur suppléant de l'Office fédéral des routes, et M. Jean-Luc Poffet, (tél. 058 463 27 94), chef suppléant de la division Réseaux routiers et responsable du domaine Planification des réseaux, sont à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre haute considération.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Simonetta Sommaruga